

QUE FAIT LA POLICE ?

Observatoire des Libertés Publiques

Bulletin intérieur d'information • Mensuel • Numéro 95 • Octobre 2003

AU ROYAUME DES BRUTES

Nous mettons au défi quiconque de nous affirmer qu'il n'y a pas de sadiques au sein des forces de l'ordre ! Le relevé systématique de trop fréquentes bavures policières font foi du contraire. Peu importe le nombre ou le pourcentage de ces brutes. Ce qui est préoccupant, c'est le fait que ces éléments ne sont pas automatiquement exclus d'un corps de fonctionnaires d'autorité, censé assurer la sécurité des personnes et des biens. Qui pourrait nous dire que les policiers usent de la matraque à contre-cœur, lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix pour rétablir l'ordre ? Il faut bien constater que nombre de policiers éprouvent une réelle satisfaction à frapper (il en va de même des gendarmes mobiles) et se préparent toujours à cette éventualité. Il suffit de regarder un groupe de képis évoluer sur la voie publique, ou dans les transports en commun : inévitablement, plusieurs d'entre eux ne cessent de caresser leur trique tonfa ou la crosse de leur arme. Comme s'il était nécessaire de s'approprier à châtier un citoyen qui ne marche pas suffisamment droit au gré de la police. Telle une troupe qui monte au front, les « gardiens de la paix » ont besoin d'un ennemi visible pour justifier leur existence, et la nécessité de leur action. L'adversaire est tout trouvé : c'est le pékin, dont l'innocence est nécessairement douteuse. D'où la nécessité de cogner durement. À ce stade, le policier n'est plus le supposé régulateur d'une société qui aurait le plus grand besoin d'être sous tutelle permanente, pour le plus grand bien de tous. Ce n'est même plus le croquemitaine dont la fonction est de faire peur. Le policier est devenu le Père Fouettard à qui tout est permis. Y compris la brutalité extrême exercée contre ceux qui feraient mieux d'oublier que la France est un pays bénéficiant d'une constitution démocratique héritée de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. ●

MAURICE RAJSFUS



Encore les policiers de Bagneux

Le 31 août, en début de soirée, dans un quartier de Bagneux (92), le « Prunier Hardy », des jeunes et des adultes prennent le frais devant les bâtiments. Vers 20 heures arrivent deux véhicules de police dont un de la BAC de Montrouge. Sans raison, les policiers décident de procéder à un contrôle d'identité. Sans problème, jusqu'à ce qu'au cours de la palpation, un des policiers ait la « main lourde » sur l'entrejambe de l'un des jeunes. C'est un grand classique de l'humiliation sournoise que pratiquent certains policiers lorsqu'ils veulent provoquer. Le jeune se débat, il est maltraité, un de ses camarades intervient pour calmer le Jeu. Immédiatement, d'autres policiers se mettent de la partie et l'un d'eux sort sa petite bom-

be lacrymogène, mais il arrose malencontreusement ses collègues. La situation frôle bientôt la bagarre de rue. Au final, les policiers sortent les matraques et les flash-ball, puis embarquent trois jeunes, un mineur et deux majeurs.

Décidément, la police est vigilante à Bagneux, provocante surtout car c'est la troisième intervention de ce genre depuis trois mois. (Se reporter à *Que fait la Police ?* numéro 94 septembre 2003). Deux des jeunes ont été jugés en comparution immédiate, moins de 48 heures après les faits. L'un a été condamné à deux mois de prison avec sursis, le second à deux mois de prison ferme. (D'après un tract intitulé : « Arrêtons toutes les violences », diffusé à Bagneux le 3 septembre 2003)

Toujours les fichiers

Ce seul mot donne la nausée. Dans notre douce France, on multiplie les fichiers. Bientôt, chaque citoyen de ce pays sera sous haute surveillance. Dernière trouvaille de Sarkozy, un fichier permanent des délinquants sexuels. Cette volonté du ministre de l'Intérieur n'est certainement qu'un effet d'annonce car la ligne budgétaire –

200 millions d'euros, selon l'Union syndicale des magistrats – n'est certainement pas disponible. De son côté, le Syndicat de la Magistrature estime qu'un tel fichier serait : « Une très grande entrave pour les personnes concernées... et une forme de peine à perpétuité pour les personnes condamnées. » (Source, *Le Monde*, 8 septembre 2003)

Sursis... Sursis

Des policiers, en poste à Dijon (un commandant et un brigadier), ont été condamnés, le 9 septembre, à des peines de prison avec sursis, pour avoir falsifié un timbre-amende. C'est à la demande de son supérieur, ami d'un automobiliste verbalisé, que le brigadier avait modifié le numéro d'immatriculation inscrit sur le timbre-amende, ce qui permettait de faire sauter la contravention. (Source, *Métro*, 10 septembre 2003)

Grosse colère

Le 27 juin, quatre officiers de la BAC de Seine-Saint-Denis étaient mis en examen pour des faits de « violences volontaires. » Mécontent, le syndicat Alliance de la police nationale a réagi, le 10 septembre, en appelant les policiers de Seine-Saint-Denis à ne plus répondre qu'aux situations d'urgence. (Source, *20 Minutes*, 11 septembre 2003)

Flash-ball

À Épinal, des policiers interviennent dans une querelle de famille. Le père brandit un couteau et un policier, s'estimant en état de légitime défense, sort son flash-ball pour neutraliser « l'agresseur », qui n'avait encore agressé personne. (Source, *L'Est Républicain*, 6 septembre 2003)

Aux armes

Un gendarme de la Creuse détenait chez lui un véritable arsenal: en tout dix-huit armes de tous calibres, et des permis de port d'armes falsifiés. Sanction: deux mois de prison avec sursis a décidé le tribunal correctionnel de Guéret. En 1999, ce même pandore avait déjà écopé d'une peine de un mois de prison avec sursis, pour les mêmes raisons, devant le tribunal correctionnel de Nantes. (Source, *Le Parisien*, 26 juillet 2003)

Outrage

Les policiers d'un poste de quartier de Montpellier ont trouvé porte close, le 8 septembre. Les serrures avaient été changées par les services de la ville. Motif? Une dette impayée du ministère de l'Intérieur, lors de travaux réalisés dans ce bâtiment. (Source, *20 Minutes*, 16 septembre 2003)

Armada

Le 22 septembre, 140 policiers, plus une compagnie de CRS, ont opéré une descente dans un camp de réfugiés roumains, dans l'Ile-saint-Denis (93). Selon la police, il s'agissait de démanteler des réseaux présumés de prostitution et de mendicité. (Source, *20 Minutes*, 23 septembre 2003)

Mauvaises odeurs

Les bons soins de la police sont parfois prodigués à des proches du pouvoir, qui ont mis les doigts dans le pot de confiture. C'est le cas du ministre des prisons, dont quelques amis sont actuellement inquiétés. Il arrive même que les mauvaises manières pratiquées en garde à vue provoquent des dégâts collatéraux. C'est la mésaventure survenue à la compagne du premier adjoint de Poissy (78), qui est décédée après avoir été « cuisinée » durant soixante heures, le 7 septembre, par des inspecteurs de la brigade financière. Crise cardiaque inattendue, disent les policiers qui expliquent que cette dame avait refusé de s'alimenter. Détail sordide, cette personne qui souffrait d'hypertension avait été examinée par un médecin, lequel avait estimé que son état n'était pas incompatible avec la garde à vue. L'avocat de la famille de la victime affirme que ce décès « illustre tragiquement les dérives d'un système dans lequel policiers et magistrats contournent la loi en maintenant le plus longtemps possible les gens en garde à vue afin de les faire craquer. » Sans doute fallait-il tenter de protéger un ministre dont certains témoins affirment qu'il recevait des pots de vin... en liquide. En bonne justice, cela s'appelle: « Prise illégale d'intérêts » ou « abus de confiance », voire « abus de biens sociaux. » (D'après *Libération*, 9 septembre et *Le Monde*, 10 septembre 2003)

Sursis pour deux ripoux

Huit mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende. C'est la lourde peine infligée, le 3 septembre, par le tribunal correctionnel de Bobigny à deux policiers de la PAF poursuivis pour vol qualifié. Au départ, l'affaire est limpide: le 12 décembre 2002, un Chinois, qui refuse l'expulsion, à l'aéroport de Roissy, explique qu'on ne lui a pas restitué 400 dollars sur la somme confisquée lors de la

fouille, après son interpellation. Fait troublant, quelques jours plus tard, l'un des deux policiers avait déposé 435 euros sur son compte bancaire. Il n'empêche, les policiers sont solidaires entre eux et, après le jugement, le Syndicat national de la police en tenue (SNPT) estimait que la décision du tribunal était « sévère pour un dossier où il n'y a que de la suspicion... » (Source, *20 Minutes*, 4 septembre 2003)

Non-coupable

Le 7 avril 1993, un Marocain, âgé de 30 ans, est retrouvé mort dans une cellule de dégrisement du commissariat d'Archachon. Le jeune homme avait été lourdement tabassé. Dix ans plus tard, la thèse de la bavure est définitivement écartée par la chambre d'instruction de la cour d'appel de Bordeaux, qui innocente les deux policiers sans doute responsables

des ecchymoses multiples constatées sur le corps de la victime, plus deux côtes cassées, un poumon perforé et la rate fissurée. Pour l'avocat de la famille, « Il n'y a pas deux lectures possibles du dossier dans une affaire qui relève de l'ambiance détestable d'un commissariat bien connu pour sa réputation exécrationnelle. » (Source, *Le Monde*, 22 août 2003)

Les brutes racistes

Le ministre Chinois des Affaires étrangères a convoqué un diplomate de l'ambassade de France, à Pékin, après la plainte d'un ressortissant chinois victime de mauvais traitements policiers, à l'aéroport de Roissy. Ce n'est pas la première fois, n'a pas manqué de souligner le ministre chinois, qui

a pressé la France de « respecter ses engagements à protéger les droits des citoyens chinois quand ils transitent par des aéroports français et restreindre strictement les agissements des policiers qui exécutent les lois. » Bravo la PAF! (source, *Libération*, 16 août 2003)

Aux armes...

Suite au choix du ministre de l'Intérieur, les forces de l'ordre seront équipées du pistolet allemand Sig Sauer. Dès la fin de cette année, 260 000 exemplaires de cet outil de travail prendront

à la ceinture de nos anges-gardiens. En ces temps de pénurie budgétaire, cet achat se montera à plus de 90 millions d'euros. Quand on aime, on ne compte pas! (Source, *Le Monde*, 25 août 2003)

Deux roues...

Le 16 août, un cycliste parisien descend la rue de Rennes, désertée par les voitures. Il est interpellé par cinq policiers rigolards qui ne veulent pas retourner à « l'usine » sans avoir verbalisé, et expliquent qu'ils vont lui faire la « totale » Le jeune homme est poursuivi pour quatre infractions, qu'il réfute, sauf d'avoir « grillé » un feu

rouge. Un témoin, qui, se trouvait à la terrasse d'un café, raconte qu'il a eu le temps de déjeuner durant tout le temps qu'a duré le harcèlement de cet imprudent qui s'était risqué à circuler sur son vélo, un jour sans voitures. (Source, *Libération*, 21 août 2003)

De plus en plus fichés !

Les forces de l'ordre de ce pays disposent d'un arsenal de bases informatiques de renseignements. Jugez plutôt :

- Illégal jusqu'en juillet 2001 (mais légalisé par le ministre socialiste Daniel Vaillant), le STIC recense les informations sur les coupables de délits, les suspects, mais aussi les victimes et les témoins. Environ 50000 policiers peuvent consulter ce fichier.

- Le JUDEX, fichier de la gendarmerie, équivalent du STIC, peut également être consulté par les policiers. Au travers de ce fichier – sans croisement, paraît-il – il est possible d'accéder directement au fi-

chier national des automobilistes (FNA), des permis de conduire (SNPC), tout comme au fichier national des étrangers (FNE).

- Outre le fichier des véhicules volés, il y a le fichier automatisé des empreintes digitales qui, en principe, ne serait pas d'accès direct.

De leur côté, la DST, la DGSE et la direction centrale des Renseignements généraux disposent de leurs propres fichiers auxquels ont accès les gendarmes. S'y ajoute le récent SALVAC (Système d'analyse des liens de la violence associés aux crimes. Logiciel commun à la police et à la gendarmerie. (Source, *Le Monde*, 8 septembre 2003)

Bonne balance !

Un gendarme, en poste à Libourne (33), est poursuivi pour outrage à l'un de ses supérieurs. Quelle est la nature exacte de ce délit ? Ce militaire s'était laissé aller à diffuser un tract pour dénoncer les méthodes de certains de ses collègues lorsqu'il était en brigade en Guyane. Il y présentait des pandores brutaux, « as de la matraque », à Saint-Laurent-du-Maroni. Il dénonçait « tout un système de corruption », détournement de drogues saisies, ainsi que des violences illégitimes sur des

clandestins – comportements couverts par le commandement de l'unité. La hiérarchie avait été saisie, en vain, mais l'avancement du sous-officier était bloqué. Finalement, le gendarme s'est retrouvé, le 6 septembre, devant la chambre des affaires militaires du tribunal correctionnel de Bordeaux. Le procureur a requis 6 mois de prison, avec sursis, contre ce militaire par trop naïf. Jugement en délibéré, le 7 novembre. (Source, *L'Est Républicain*, 7 septembre et *Métro*, 8 septembre 2003)

Les coups

Le 5 septembre, à Épinal, des policiers de la BAC prennent en chasse une voiture dont le conducteur a commis plusieurs infractions à la circulation. Stoppe dans la banlieue d'Épinal, à Golbey, le conducteur qui est visiblement en état d'ébriété (ainsi que ses passagers) est interpellé, tandis que l'un de ses passagers profè-

re des injures. Il faut donc « une intervention musclée pour le calmer. » Aux coups vont succéder l'action de la justice puisque cet homme ivre devra répondre d'outrage et rébellion devant le tribunal correctionnel d'Épinal, le 4 décembre. (Source, *L'Est Républicain*, 6 septembre 2003)

La peur du képi

Le 2 septembre, un contrôle de police se déroule au foyer Sonacotra de Sartrouville (78). D'un étage à l'autre, sept travailleurs sont interpellés – ils seront placés en garde à vue. Au quatrième étage, un résident, possesseur de faux papiers, prend peur et saute par la fenêtre. Il est vrai

que cet Algérien était sous le coup d'une fiche de recherche pour reconduite à la frontière. L'homme décédera rapidement des suites de ses blessures. Motif officiel de cette descente de police : surcoccupation des chambres. (Source, *Libération*, 3 septembre 2003)

Provocation ?

Le 25 août, la police intervient pour mettre fin à un rassemblement de jeunes, dans un hall d'immeuble, à Issy-les-Moulineaux (92). Selon la version des policiers, des heurts auraient alors éclaté, et trois fonctionnaires auraient été légèrement blessés. Poursuivis pour "entrave à la circulation dans

les parties communes d'un immeuble » (Loi Sarkozy du 18 mars 2003), les trois jeunes interpellés risquent au moins un mois de prison ferme pour ce « délit » passif. Deux d'entre eux sont également poursuivis pour rébellion. (Source, *20 Minutes*, 28 août 2003)

Grogne

Le 23 septembre, 500 policiers, adhérents du syndicat Alliance, réunis à la Bourse du travail, à Paris, ont réclamé des « actes » et des « moyens » au ministre de l'intérieur. En clair, plus de répression et de meilleurs salaires. (Source, *Libération*, 24 septembre 2003)

Fumette

La création d'un fichier des fumeurs de cannabis serait envisagée. Objet : permettre une « traçabilité des procédures. » On n'arrête pas le progrès répressif. (Source, *Métro*, 24 septembre 2003)

Rire jaune

« Savez-vous comment on dit Nicolas Sarkozy, en Alsacien ? Réponse : « Jean-Marie Bockel ! », lequel, pour ceux qui l'ignorent, est le triste maire répressif et socialiste de Mulhouse. (Source, *France 2*, 20 août 2003)

Suicide

Une jeune femme policière, âgée de 27 ans, s'est suicidée d'une balle dans la tête, avec son arme de service dans les locaux du commissariat de Montgeron. (91) Une cellule psychologique a été mise en place. (Source, *20 Minutes*, 27 août 2003)

Gros naïf

L'animateur d'un syndicat de policiers, minoritaire, s'imaginait qu'il était possible d'envisager « une police plus belle, plus humaine, plus républicaine. » Naïveté évidente ou volonté de bien faire, Éric Blondin ne pourra plus ignorer que la police nationale n'a pas pour fonction d'être républicaine et encore moins conviviale. Il a été convoqué devant le Conseil de discipline pour « mauvais esprit. » (Source, *Libération*, 28 août 2003)

Au mérite

Au cours d'une visite, dans un camp de vacances de policiers, Nicolas Sarkozy a déclaré que les « collègues » méritants recevraient une prime, à partir de 2004. Une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros serait allouée à cette mesure. (Source, *Le Parisien*, 10 août 2003)

CRS délinquant

Le 14 août, un automobiliste empreinte, à contre-sens, une portion d'autoroute, près de Mulhouse. Après avoir percuté deux véhicules, faisant deux blessés graves, le chauffard est enfin interpellé. L'homme affiche une alcoolémie de 2,86 gr. ainsi que des traces de cannabis dans les urines. C'est seulement le 18 août que l'on daigne nous apprendre que ce danger public n'est autre qu'un CRS. (Source, *Libération*, 19 août 2003)

UNE LOI DE PLUS !

Décidément insatiable, le ministre de l'Intérieur voudrait faire adopter une loi sur la prévention de la délinquance, « Complément indispensable » de la loi sur la Sécurité intérieure du 15 mars 2003. C'est ce qu'a affirmé, le 5 septembre, Nicolas Sarkozy devant 3000 gendarmes et policiers réunis à Metz. Certes, la prévention de la délinquance relève du ministère de la Justice mais le petit Nicolas aime bien passer en force. (Source, *Le Monde*, 8 septembre 2003)

Voilà les matons-policiers!

C'est nouveau. C'est déjà opérationnel! Les premières équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) de l'administration pénitentiaire sont constituées. Au départ, il est simplement question de « mieux gérer les incidents dans les prisons. » En effet, après avoir surpeuplé les prisons, la justice de ce pays (10 000 taulards de plus depuis mai 2002) estime qu'il lui faut disposer d'une milice armée pour faire régner l'ordre derrière les barreaux. Bien entendu, il nous est expliqué que cela ne concerne que les prisons. Pourtant, le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire a lâché cette confidence: «Troisième force de sécurité du

pays, même si elle n'interviendra jamais dans la rue, la pénitentiaire s'est dotée de moyens de maintien de l'ordre interne comparables à ceux de la police et de la gendarmerie. » Pour l'Observatoire international des prisons, il s'agit bien de la mise en place d'une stratégie d'affrontement avec l'arrivée d'équipes de choc, armées. Et qui nous dit qu'en cas de déficit local de policiers ou de gendarmes, ces matons-policiers ne seront pas appelés en renfort pour rétablir l'ordre? Toujours est-il qu'avec cette nouvelle force répressive, notre société policière ne fait que poursuivre sa dérive autoritaire. (D'après *Le Monde*, 9 septembre, 2003)

Gendarme, voleurs et indic

Belle brochette d'associés. C'est le tribunal correctionnel de Toulouse qui a reçu ces hôtes de marque, le 15 septembre. En tout trente malfrats dont un officier supérieur de la gendarmerie nationale et deux indics. Cela pour des faits – plus d'une centaine de cambriolages – commis entre 1991 et 1944, dans les départements du Sud-

Ouest. Cette fine équipe alimentait des filières de recel de meubles volés. Le gendarme, lieutenant-colonel à l'époque des faits, est poursuivi pour « complicité de recel. » Bel exemple à mettre en exergue chez les jeunes pandores, en attendant un éventuel sursis, pour que l'honneur du corps soit sauf... (Source, *20 Minutes*, 16 septembre 2003)

Trou du cul...

Deux policiers de la CRS 21 de Saint-Quentin (02) ont été mis en examen pour tentative de viol sur la personne de l'un de leurs collègues. Les deux policiers ont été suspendus, puis placés sous contrôle judiciaire. Il semble pourtant que la justice soit plutôt bonne fille

avec les serveurs de l'ordre public en état de déviance. « C'est une affaire de bizutage appuyé... » a expliqué un magistrat du parquet de Boulogne-sur-Mer. Rien que cela. Et mon cul, c'est du poulet? (D'après *Libération* et *20 Minutes*, 11 septembre 2003)

Sursis pour le mac!

Le 19 août, devant le tribunal correctionnel de Caen, un officier de police, poursuivi pour proxénétisme aggravé, est condamné à la lourde peine de... quatre mois de prison avec sursis. Il est vrai que le parquet avait seulement requis l'interdiction pour le mac. Il convenait effectivement d'être indulgent envers ce serviteur de l'ordre qui, non content de percevoir de l'argent sur les revenus d'une prostituée, l'informait également des mouvements de la brigade des mœurs. (Source, *20 Minutes*, 20 août 2003)

J'adhère à l'Observatoire des libertés publiques en tant que membre actif

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

.....

Je joins un chèque de 10 € (minimum)
à l'ordre de l'Observatoire des libertés publiques
comprenant le service de *Que fait la Police?*
7 / 9, Passage Dagorno, 75020 Paris



Verse à boire...

Un commissaire des RG de Bayonne a été condamné à 600 euros d'amende et deux mois de suspension de son permis pour conduite en état d'ivresse. Le 20 juin, le policier avait perdu le contrôle de son véhicule alors qu'il conduisait avec un taux d'alcool de 0,7 gr. (Source, *Sud-Ouest*, 27 août 2003)

Normalité

À propos du festival musical de la Chaise-Dieu, perturbé par des intermittents du spectacle: «Est-ce normal que les lieux culturels soient gardés par les CRS? » (Source, *Libération*, 21 août 2003)

Va te faire fiche

Le fichier des délinquants sexuels, bientôt mis en place, selon les vœux de Sarkozy, a vocation à devenir une machine attrape-tout. On y trouvera les auteurs de toutes les variétés de délits, au-delà des crimes avérés: exhibitionnistes, auteurs de simples attouchements ou d'incitation à la débauche. Et pourquoi pas ceux qui se laissent aller à émettre des propos graveleux? (Source, *Libération*, 16 septembre 2003)

Au fou!

Pour ne pas être en reste avec Nicolas Sarkozy, le ministre de la Justice, Dominique Perben, a émis le souhait de déferer les délinquants, malades mentaux, devant les tribunaux. (Source, *Libération*, 16 septembre 2003)

Costards

C'est le grand couturier Balenciaga qui a été chargé du «relookage» des policiers: petite casquette de loupard et costume près du corps. Coût estimé: 60 millions d'Euro. (Source, *Le Figaro*, 17 septembre 2003)

Nouveau

Les policiers municipaux de Raon-L'Étape (88) ont innové en inventant le délit de fuite à bicyclette. Après son intervention, un cycliste qui avait injurié « les forces de l'ordre » sera jugé pour son comportement « inquiétant. » (Source, *L'Est Républicain*, 6 septembre 2003)

LA MAIN LOURDE

Devant les policiers parisiens réunis au Zénith, Nicolas Sarkozy a fourni deux informations importantes:

- Un budget de 25 millions d'Euro a été dégagé pour alimenter le fonds destiné aux policiers performants;
- Un nouveau délit est créé: le refus d'obtempérer aggravé, qui peut valoir jusqu'à 5 années de prison. (Source, *France-Inter*, 24 septembre 2003)